| | 42/22 |
|---|---|

**Département du Doubs**
**Mairie de BADEVEL**
**16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

| ***Membres en exercice*** **:** 12 - ***Présents*** : 9 - ***Votants*** : 11 |
|---|

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 OCTOBRE 2022

| **Date de convocation** |
|---|
| 10 OCTOBRE 2022 |
| **Date d'affichage** |
| 10 OCTOBRE 2022 |

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt deux, le 14 octobre, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

**Etaient présents** : M. Samuel GOMES, Christelle PERRIN, Joëlle TSCHUDI, Pascal GALLIOT, Fabien BARI, Jean-Pierre SCHWARTZ, Patricia FALLENOT, Nadège ZIMMERMANN, Sébastien GADOT.

**Etaient absents excusés avec procuration** : Azzedine AZZOUG (donne procuration à M. Samuel GOMES), Armelle LE GAL (donne procuration à TSCHUDI Joëlle)

**Étaient absents** : Pamela GRIDEL.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT

## DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE EN SECTION D'INVESTISSEMENT
## ANNULE ET REMPLACE LA PRÉCÉDENTE ENVOYÉE LE 17/10/22 suite à erreur d'imputation (chapitre 2113 au lieu 020 vers chapitre 1641)
## Délibération N°42-22

Monsieur le Maire expose la nécessité de modifier le Budget Primitif 2022 par un transfert de fonds entre plusieurs chapitres de la section d'investissement, afin :

- D'ajuster les crédits pour régler les dépenses d'investissement non-anticipées lors du vote du budget le 08 avril 2022,
- De répondre aux demandes du Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) du Service de Gestion Comptable (SGC) du Pays de Montbéliard, afin de rendre plus lisibles les opérations financières d'investissement liées aux grands projets en cours,

Il convient donc de procéder aux modifications suivantes :

- du chapitre 020 - (Dépenses imprévues en investissement) pour un montant de 5000 euros vers le chapitre 16 article 1641 (remboursement du capital d'emprunt),
- du chapitre 21311 - (Hôtel de ville) pour un montant de 11000 € au chapitre 2313 - (immobilisations en cours),

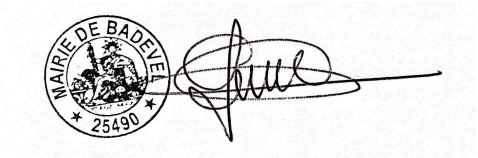
- du chapitre 21312 - (Bâtiments scolaires) pour un montant de 1700 € au chapitre au chapitre 2313 - (immobilisations en cours),
- du compte 21318 - (Autres bâtiments publics) pour un montant de 15000 € au chapitre 2313 - (Immobilisations en cours).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :
POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

➢ **APPROUVE** les décisions budgétaires modificatives en section d'investissement du budget 2022 telles que proposées .

Pour copie conforme
Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 14 octobre 2022 et publication ou notification le 14 octobre 2022

**Le Maire,**




**Samuel GOMES**